**Communiqué de presse**

**Pour diffusion immédiate**

**UNE 160ème MAISON DANS UN CONTENEUR**

**Québec, le 18 septembre 2014** - En 2013 et 2014, 160 habitations ont été détruites dans les arrondissements de la ville de Québec. Ce chiffre a été obtenu en vertu de la Loi sur l’accès à l’information. Les quartiers de Sillery et Sainte-Foy ont été de loin les plus touchés. En effet, 33 demeures ont été démolies à La Haute-Saint-Charles, 27 à Charlesbourg, 22 à Beauport, 7 à des Rivières, 5 à Limoilou et 66 à Sainte-Foy-Sillery-Cap Rouge. Parmi ces 66 maisons, le comité pour une densification respectueuse déplore en particulier la démolition du 1235, avenue des Grands-Pins, le 4 septembre dernier. Le promoteur a procédé à cette nouvelle démolition dans le quartier de Sillery devant l’impuissance des citoyens. Bien que le permis de démolition ait été accordé et que le promoteur était dans son droit, le comité aurait souhaité que ce projet soit revu en tenant compte de l’environnement immédiat, à savoir une habitation datant de 1921, répertoriée dans l’inventaire du patrimoine bâti des quartiers de Sainte-Foy-Sillery et Saint-Sacrement (2009).

Le saccage est total: demeurent en place deux arbres matures qui seront abattus sous peu, et trois arbres matures « protégés » mais dont on peut s’inquiéter pour la survie après les travaux. En outre, durant cette démolition, tout comme lors des autres, il était navrant de voir la quantité des matériaux s’empiler dans les conteneurs et prendre la direction des sites d’enfouissement.

C’est pourquoi, dans les cas de projet de reconstruction, le comité pour une densification respectueuse souhaite que les nouvelles habitations tiennent compte des typologies existantes, qu’elles ne créent pas de rupture dans le paysage, qu’elles s’harmonisent avec le cadre bâti, que les arbres matures soient préservés, que la démolition soit encadrée par une politique de récupération des matériaux détruits et qu’une implication des citoyens dans le processus de redéveloppement de leur quartier leur soit accordée. Et finalement, contrairement à ce qui s’est passé pour le 1235, avenue des Grands-Pins, le comité souhaite qu’un permis de démolition ne soit délivré que lorsque le permis de construction a été accordé ! Ainsi, une intégration harmonieuse des nouvelles constructions serait atteinte.

En attendant, les citoyens sont inquiets de nouvelles démolitions à venir, un peu partout dans la ville. D’autres sont prévues au 2181 Dickson, au 2205 Dickson, et 2186 Joseph-Rousseau.

Pièce jointe : Dossier des photos se rapportant au 1235, av. des Grands Pins, avant et après la démolition.

-30-

Source :

Comité de citoyens pour une densification respectueuse

Michel Fournier Cell : 581-989-8190

Site Internet : <http://densificationrespectueuse.weebly.com/>

Twitter : DensRespect

Facebook : Densification Respectueuse

Courriel : densificationrespectueuse@gmail.com